

Formation en apprentissage

Le Bac Pro SAPAT est une formation du second degré (IV), c'est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

PUBLIC CONCERNE

- Public âgé de 16 à 29 ans révolus ;
- Pour les personnes reconnues RQTH à partir de 16 ans sans limite d'âge.

Tout employeur privé ou public, entreprise, association, profession libérale, peut conclure un contrat avec un travailleur handicapé.

PREREQUIS

- Après une seconde professionnelle
- Etre titulaire d'un C.A.P.A dans le secteur des services
- Après une 1ère ou terminale ou CAP d'un autre secteur d'activité avec dérogation

OBJECTIFS ET COMPETENCES

Le titulaire du Bac Pro SAPAT organise aussi bien des activités destinées à entretenir et à maintenir le lien social sur un territoire, que des interventions relevant des services à la personne.

En fonction des besoins qu'il a identifiés, il conçoit une offre de services adaptée aux populations rurales et destinés notamment, à l'éducation des jeunes, à la prévention de l'isolement des seniors, à l'accès au droit et aux services publics, à l'inclusion numérique, à l'aide sociale, à la création d'espaces de convivialité... Il définit la prestation, évalue ses coûts, la met en œuvre et assure son évaluation. Le bachelier travaille dans les associations, dans des structures relevant des collectivités locales (centres communaux d'action sociale (CCAS), centres intercommunaux d'actions sociale (CIAS), maisons des solidarités ou de l'autonomie, centres sociaux et espaces de vie sociale, maisons des services publics, maisons citoyennes ...).

En matière de services à la personne, le bachelier travaille essentiellement comme intervenant ou cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne (associations d'aide à domicile en milieu rural,

organismes publics ou entreprises privées). Il peut organiser une intervention chez une personne dépendante, en allouant les moyens humains et matériels nécessaires aux besoins de celle-ci. Mais il peut aussi intervenir directement auprès de cette personne en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne (toilette, préparation des repas...), en organisant des activités d'animation destinées à maintenir son autonomie, et en élaborant un projet individualisé garantissant son bien-être.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel.

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation.

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles.

MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales.

Modules d'enseignement professionnel

MP5 : Les activités au service du lien social dans leur contexte territorial.

MP6 : Organisation de ses interventions auprès de la personne et sur le territoire.

MP7 : Accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

MP8 : Accompagnement de la personne au sein de son espace de vie.

MP9 : Dynamisation d'un lieu de vie local.

MP10 : Mise en œuvre d'actions vectrices de lien social ou de cohésion territoriale.

MAP : Module d'adaptation professionnelle.

Activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires sont construites sur thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

MAJ janvier 24

METHODES MOBILISEES

- Suivi personnalisé des apprenants
- Cours théoriques et mises en pratique
- Interventions de professionnels
- Travaux de groupes
- Mises en place d'actions professionnelles

MODALITES ET DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

→ **665 heures de formation théorique** environ par an.
Le contrat peut être signé 3 mois avant l'entrée en CFA.
Rentrée fin août / début septembre.
Formation organisée sur 3 ans.
Durée variable en fonction du contrat d'apprentissage.
35 heures par semaine.

Entretien et lettre de motivation des candidats.

TARIFS

Prise en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise dans son intégralité. Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être financés dans le cadre du contrat d'apprentissage. Une aide au premier équipement est également possible.

MODALITES D'EVALUATION

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles certificatifs en cours de formation (CCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES

- BTS Economie Sociale Familiale (ESF) ou BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR), Université...
- Accès concours sanitaires et sociaux et ceux de l'administration : Infirmier, Educateur, Aide-soignant...
- Responsable de collectivités locales, d'associations, de PME...
- Auxiliaire dans le secteur sanitaire et social, aide soignant, animateur

- Gestionnaire de collectivités
- Animateur dans le tourisme (VVF Vacances, MFV, hôtellerie...)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - SECURISATION DES PARCOURS BESOINS PARTICULIERS



Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap : Sandrine COTTARD – sandrine.grieu@mfr.asso.fr

CONTACTS



Responsable de formation : Sandrine COTTARD



Référente apprentissage : Pauline DIZAMBOURG



02 35 34 43 00



mfr.totes@mfr.asso.fr

MAJ janvier 24

MFR - 11 rue du Général Leclerc - 76890 TÔTES



02 35 34 43 00 - www.mfr-totes.fr - mfr.totes@mfr.asso.fr

